



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Service émetteur : Service santé environnement

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Affaire suivie par : Astrid REVILLON

Courriel : astrid.revillon@ars.sante.fr / ars-dd95-se@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 62

Télécopie : 01 30 32 83 48

Réf : 22A0054/22D 0304  
PJ :

Objet: **Mairie - Demande d'avis  
Modification du PLU d'Osny**

Monsieur le Maire

Hôtel de ville

Direction de l'aménagement et de l'espace public

Service Urbanisme

Château de Grouchy

14 rue William Thornley

BP 90014

95520 OSNY

A l'attention de Camille ARNOULD

Cergy-Pontoise, le **24 FEV. 2022**

Par courrier du 10 janvier 2022, référencé SE/CA/54/12/2021, réceptionné par l'ARS le 25 janvier 2022, vous avez sollicité mon avis au sujet de la demande mentionnée en objet.

Après examen du dossier, je note que cette modification du plan local d'urbanisme (PLU) d'Osny a pour objectif de permettre la construction d'un nouveau collège, actée par le Conseil départemental, au sein de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°3 – secteur de la demi-lieue - Génicourt.

Tous les documents sont modifiés pour permettre cette construction, à l'exception du PADD.

Une modification du règlement est également prévue pour les zones UI et UG, pour permettre l'implantation de crèches sur ces secteurs.

Après analyse de ce dossier, je note que les modifications n'auront pas d'impact sur :

- L'alimentation en eau potable, l'assainissement,
- Les sites BASIAS / BASOL identifiés, les usages des sols et bâtiments,
- Le plan de zonage initial, les périmètres de protection, la consommation d'espaces naturels.

Cette modification du PLU d'Osny n'appelle pas d'observations de ma part. **En conclusion, je donne un avis favorable à cette modification du PLU d'Osny.**

Agence Régionale de Santé Ile-de-France  
Pour la Directrice de la Délégation Départementale  
du Val-d'Oise  
L'Ingénieur Principal d'Etudes Sanitaires

**Astrid REVILLON**